



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 3 DECEMBRE 2020

n° 35-2020

#### PROJET DE CONSTRUCTION DE 24 BOXES AU CENTRE EQUESTRE :

#### DOSSIER AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) ET AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **Jeudi 3 décembre 2020 à 14 heures à SAINT-LO** au Conseil départemental, salle audio en présentiel et visioconférence, sur convocation du 25 novembre 2020.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Le secrétaire de séance est Mme Emmanuelle LEJEUNE.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

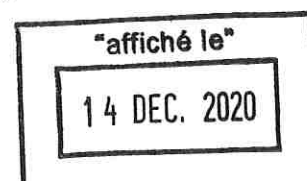
##### Membres titulaires :

M. André DENOT en présentiel	Conseiller départemental Président du SMPH
M. Jean-Claude BRAUD en présentiel	Conseiller départemental 4 <sup>ème</sup> Vice-Président du SMPH
Mme Malika CHERRIERE en visioconférence	Conseillère régionale 1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
Mme Florence MAZIER en présentiel	Conseillère régionale <b>+ pouvoir de M. Jean-Manuel COUSIN</b>
M. Loïc RENIMEL en visioconférence	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo <b>+ pouvoir de M. Mickaël GRANDIN</b>
Mme Emmanuelle LEJEUNE en présentiel	Maire de Saint-Lô 2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMPH

#### EXCUSES :

##### Membres titulaires :

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental <b>pouvoir à Mme Florence MAZIER</b>
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo 2 <sup>ème</sup> Vice-Président du SMPH <b>pouvoir à M. Loïc RENIMEL</b>
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale Ville de Saint-Lô



**PROJET DE CONSTRUCTION DE 24 BOXES AU CENTRE EQUESTRE :**  
**DOSSIER AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) ET AVENANT A LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°34-2019 du Comité du 3 décembre 2019 décidant la réalisation des travaux 2020/2021 dont la construction de 24 boxes supplémentaires dans le prolongement des boxes existants du centre équestre ;

Vu le rapport de séance du Comité du SMPH du 3 décembre 2020, présentant l'avant-projet définitif de travaux de construction de 24 boxes, de création d'une nouvelle fumière à côté du bâtiment de stockage actuel et d'un stationnement pour les vans constitué d'un revêtement terre pierre ;

Le Comité syndical du SMPH, à l'unanimité des membres participants, se prononce favorablement sur l'avant-projet définitif et autorise :

- la signature de l'avenant à passer avec l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Monsieur Claude Penloup pour un montant de 8 505 € HT, fixant ainsi le forfait de rémunération à 32 130 € HT ;
- le dépôt de la demande de permis de construire ;
- le lancement par la maîtrise d'œuvre des éléments de mission « projet » et du dossier de consultation des entreprises ;
- le lancement de la procédure de consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée et la signature des marchés à passer avec les entreprises retenues

Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat Mixte,**



André DENOT

